

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015 (accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession par la ville à Aiguillon Construction
ZAC du Braden**

Dans le cadre de la vente d'un immeuble d'appartements locatifs rue de l'île d'Houat, Aiguillon Construction a constaté que la rampe d'accès menant au sous-sol dudit immeuble était édifée sur le domaine privé communal. La ville accepte de céder cette emprise à un prix estimé à 124 €.

Au titre d'une régularisation cadastrale, il convient de céder à Aiguillon Construction une partie de la parcelle cadastrée section KC sous le numéro 328 pour une surface approximative de 62 m², située rue l'île d'Houat dans la ZAC du Braden. Il s'agit d'une rampe d'accès menant au sous-sol d'un immeuble d'appartements locatifs.

Conformément à l'avis de France Domaine, un accord est intervenu au prix de 2,00 euros le m².

Les frais relatifs au document d'arpentage et à ce transfert de propriété sont supportés par le demandeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET